

DEPARTEMENT  
DU  
VAL DE MARNE

## COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT  
DE NOGENT

EXTRAIT  
du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 10 décembre, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mercredi 4 décembre 2024, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 27

#### Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire  
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,  
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.  
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGO, Madame Nicole BROCARD, Monsieur Didier SALAÛN, Madame Valérie RODD, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame Sandra CARVALHO, Madame Anne-Sophie DUGUAY, Madame Rosa SAADI, Monsieur Julien PARFOND, Monsieur Stefano TEILLET, Monsieur Serge GODARD, Monsieur Robin ONGHENA, Madame Marilyne LANTRAIN, Monsieur Augustin KUNGA, Madame Djedjiga ISSAD, Conseillers municipaux.

#### Ont donné pouvoir :

Mme Armelle CASSE à M. Charles ASLANGUL.  
M. Didier KHOURY à M. Jean-Antoine GALLEGO.  
Mme Sandrine LALANNE à M. Robin ONGHENA.

#### Absents excusés :

#### Absents :

M. BRAYARD Thierry, M. PINEL Vincent, M. MAINGE Pascal.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEGO

2024DELIB0118 - DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION - COMPTE-RENDU

## DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020DELIB0149 du 17 décembre 2020 en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le compte-rendu des décisions prises par le Maire en exercice depuis la séance du 7 octobre 2024 ci-dessous :

2024DEC0222	25.09.2024	Contrat de prestations avec L'ECOLE SUPERIEURE D'OSTEOPATHIE (ESO), sise Cité Descartes - 8 rue Alfred Nobel à Champs-sur-Marne (77420) relatif à l'organisation de séances d'ostéopathie en direction des agents communaux le lundi 23 septembre 2024 de 10h à 13h et de 14h à 16h, soit 5 heures d'intervention pour un tuteur encadrant (accompagné de 4 élèves) à 60 euros chacune pour un montant total de 300 euros TTC.
2024DEC0223	24.09.2024	Contrat de droit de diffusion avec la société de production SWANK FILMS DISTRIBUTION France sise, 3 avenue Stephen Pichon 75013 PARIS pour 1 séance publique non commerciale, dans le cadre de la programmation culturelle 2024, et pour la projection du film « Hôtel Transylvanie ». Le montant total s'élevant à 495 € Hors Taxe (soit 525,85 € TTC - cinq-cents-vingt-cinq euros et quatre-vingt-cinq centimes), et correspondant aux droits de diffusion et à la location du support DVD. La projection a eu lieu au théâtre de Bry-sur-Marne, Rue Paul Barilliet, 94360 Bry-sur-Marne, le samedi 19 octobre 2024 à 17h30.
2024DEC0224	24.09.2024	Contrat de droit de diffusion avec la société de production SWANK FILMS DISTRIBUTION France sise, 3 avenue Stephen Pichon 75013 PARIS, pour 1 séance publique non commerciale, dans le cadre de la programmation culturelle 2024, et pour la projection du film « Shining ». Le montant total s'élevant à 470 € Hors Taxe (soit 495,85 € TTC - quatre-cent-quatre-vingt-quinze euros et quatre-vingt-cinq centimes), et correspondant aux droits de diffusion. La projection a eu lieu au théâtre de Bry-sur-Marne, Rue Paul Barilliet, 94360 Bry-sur-Marne, le samedi 19 octobre 2024 à 20h30.
2024DEC0225	Annulée	
2024DEC0226	09.10.2024	Marché avec Mme Camille Gochtovtt, ostéopathe, sise 4 rue de Noisy le grand, 94360 Bry-sur-Marne, d'un montant total de deux-cent-quatre-vingt euros HT net de TVA (280 €) relatif à l'animation d'un atelier à thème le mardi 15 octobre 2024 autour de l'allaitement et le mardi 17 décembre autour du massage bébés dans le cadre des actions menées autour de l'accompagnement à la parentalité par le service Petite Enfance de 14h30 à 16h.
2024DEC0227	09.10.2024	Contrat avec Célia Kameneff-Mandon El, 7 impasse du Pré Guillan, 91180 Saint-Germain-lès-Arpajon, pour deux représentations du spectacle « Noël dans les tuyaux » le 12 décembre 2024 aux enfants de maternelle de l'école Louis Daguerre. Cette prestation est d'un montant forfaitaire de 600 (six-cents) € TTC non assujetti à la TVA.
2024DEC0228	Annulée	

2024DEC0229	07.10.2024	<p>Contrat de droit de diffusion avec la société de production SWANK FILMS DISTRIBUTION France sise, 3 avenue Stephen Pichon 75013 PARIS, pour une séance publique non commerciale, dans le cadre de la programmation culturelle 2024, et pour la projection du film « Charlie et la chocolaterie ». Le montant total s'élevant à 495 € Hors Taxe (soit 525,85 € TTC – cinq-cent-vingt-cinq euros et quatre-vingt-cinq centimes), et correspondant aux droits de diffusion et à la location du support DVD.</p> <p>La projection a eu lieu au théâtre de Bry-sur-Marne, Rue Paul Barilliet, 94360 Bry-sur-Marne, le dimanche 10 novembre 2024 à 15h00.</p>
2024DEC0230	07.10.2024	<p>Contrat de droit de diffusion avec la société de production SWANK FILMS DISTRIBUTION France sise, 3 avenue Stephen Pichon 75013 PARIS, pour une séance publique non commerciale, dans le cadre de la programmation culturelle 2024, et pour la projection du film « Heat ». Le montant total s'élevant à 470 € Hors Taxe (soit 495,85 € TTC - quatre-cent-quatre-vingt-quinze euros et quatre-vingt-cinq centimes), et correspondant aux droits de diffusion.</p> <p>La projection a eu lieu au théâtre de Bry-sur-Marne, Rue Paul Barilliet, 94360 Bry-sur-Marne, le dimanche 10 novembre 2024 à 17h30.</p>
2024DEC0231	07.10.2024	<p>Contrat de droit de diffusion avec la société de production SWANK FILMS DISTRIBUTION France sise, 3 avenue Stephen Pichon 75013 PARIS, pour une séance publique non commerciale, dans le cadre de la programmation culturelle 2024, et pour la projection du film « Maman, j'ai raté l'avion ». Le montant total s'élevant à 470 € Hors Taxe (soit 495,85 € TTC - quatre-cent-quatre-vingt-quinze euros et quatre-vingt-cinq centimes), et correspondant aux droits de diffusion.</p> <p>La projection a eu lieu au théâtre de Bry-sur-Marne, Rue Paul Barilliet, 94360 Bry-sur-Marne, le dimanche 01 décembre 2024 à 15h00.</p>
2024DEC0232	07.10.2024	<p>Contrat de droit de diffusion avec la société de production ADAVPROJECTIONS sise, 41 rue des Envierges – 75020 PARIS, pour une projection publique non commerciale, dans le cadre de la programmation culturelle 2024, et pour la projection du film « Les tontons flingueurs ». Le montant total des droits s'élevant à 400 € Hors Taxe (soit 437,60 € TTC - Quatre-cent-trente-sept euros et soixante centimes).</p> <p>La projection a eu lieu au théâtre de Bry-sur-Marne, Rue Paul Barilliet, 94360 Bry-sur-Marne, le dimanche 01 décembre 2024 à 17h30.</p>
2024DEC0233	09.10.2024	<p>Marché avec la société A.D.I.C Informatique sise BP N°72002, 30702 UZES cedex, relatif à la maintenance du logiciel « Guide Mariages des Etrangers » pour un montant annuel hors taxes de 84 € (quatre-vingt-quatre euros) et toutes taxes comprises de 100,80 € (cent euros et quatre-vingts centimes).</p> <p>Le marché est conclu pour une durée d'un an, renouvelable deux fois par reconduction tacite, sans pouvoir excéder une durée totale de trois ans (soit jusqu'au 30/09/2027).</p>

2024DEC0234	07.10.2024	<p>Contrat de prestation de service avec la société « la Poste solutions business », sise 3 place Salvador Allende – 94011 CRETEIL CEDEX, ayant pour objet l'envoi d'étiquettes autocollantes avec les adresses des nouveaux habitants dans le cadre de la soirée d'accueil des nouveaux bryards en date du 22 novembre 2024, moyennant le paiement de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 100 € Hors taxe</li> <li>- 20 € de TVA</li> <li>- 120 € TTC (cent-vingts euros TTC)</li> </ul>																										
2024DEC0235	07.10.2024	<p>Modification de la décision du Maire n°2023DEC0250 en date du 19 décembre 2023.</p> <p>Fixation des tarifs de location de salles d'activités spécifiques de la Maison des Arts Etienne Audfray destinées aux professeurs de la Maison des Arts comme suit à compter du 17 octobre 2024 :</p> <table border="1" data-bbox="639 752 1461 1169"> <tr> <td colspan="2"><u>Du lundi au vendredi.</u></td> </tr> <tr> <td>• 1/2 journée de 3h</td> <td>80 €</td> </tr> <tr> <td>• Journée de 6h</td> <td>150 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2"><u>Week-end.</u></td> </tr> <tr> <td>• Samedi ou dimanche = 3h (matin ou après-midi)</td> <td>90 €</td> </tr> <tr> <td>• Samedi ou dimanche = 6h (matin et après-midi)</td> <td>160€</td> </tr> <tr> <td>• Samedi et dimanche = 2 matinées ou après-midi de 3h (= 6h)</td> <td>160 €</td> </tr> <tr> <td>• 2 journées de 6h (= 12h)</td> <td>200 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2"><u>Vacances scolaires (du lundi au vendredi).</u></td> </tr> <tr> <td>• ½ journée de 3h</td> <td>80 €</td> </tr> <tr> <td>• 1 journée de 6h</td> <td>150 €</td> </tr> <tr> <td>• 1 semaine de 5 jours, 3h jour = 15h/semaine</td> <td>250 €</td> </tr> <tr> <td>• 1 semaine de 5 jours, 6h jour = 30h/semaine</td> <td>300 €</td> </tr> </table> <p>Il est précisé que ces tarifs de location des salles d'activités spécifiques de la Maison des Arts Etienne Audfray sont exclusivement appliqués aux activités annexes des professeurs de la Maison des Arts. Ces activités sont dispensées pendant les heures d'ouverture de la structure, sans aucun prêt ou usage de matériel appartenant à celle-ci. L'entretien de la salle reste à la charge du professeur.</p> <p>Il est précisé que les autres tarifs municipaux fixes à compter du 1er janvier 2024 par la décision du Maire n°2023DEC0250 en date du 19 décembre 2023, restent inchangés et sont considérés comme suit :</p>	<u>Du lundi au vendredi.</u>		• 1/2 journée de 3h	80 €	• Journée de 6h	150 €	<u>Week-end.</u>		• Samedi ou dimanche = 3h (matin ou après-midi)	90 €	• Samedi ou dimanche = 6h (matin et après-midi)	160€	• Samedi et dimanche = 2 matinées ou après-midi de 3h (= 6h)	160 €	• 2 journées de 6h (= 12h)	200 €	<u>Vacances scolaires (du lundi au vendredi).</u>		• ½ journée de 3h	80 €	• 1 journée de 6h	150 €	• 1 semaine de 5 jours, 3h jour = 15h/semaine	250 €	• 1 semaine de 5 jours, 6h jour = 30h/semaine	300 €
<u>Du lundi au vendredi.</u>																												
• 1/2 journée de 3h	80 €																											
• Journée de 6h	150 €																											
<u>Week-end.</u>																												
• Samedi ou dimanche = 3h (matin ou après-midi)	90 €																											
• Samedi ou dimanche = 6h (matin et après-midi)	160€																											
• Samedi et dimanche = 2 matinées ou après-midi de 3h (= 6h)	160 €																											
• 2 journées de 6h (= 12h)	200 €																											
<u>Vacances scolaires (du lundi au vendredi).</u>																												
• ½ journée de 3h	80 €																											
• 1 journée de 6h	150 €																											
• 1 semaine de 5 jours, 3h jour = 15h/semaine	250 €																											
• 1 semaine de 5 jours, 6h jour = 30h/semaine	300 €																											

		• <b>Tarifs de la location des équipements sportifs :</b>	
		<p>• <b>Terrain de football en schiste du Parc des Sports</b> (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire)</p> <p><u>Utilisation régulière sur une année scolaire (hors vacances scolaires), soit sur une moyenne de 36 semaines :</u></p> <p>abonnement (droit d'entrée) + pour 1h d'utilisation/semaine</p> <p><u>Location ponctuelle :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due)</p>	<p>489,50 € 264 € 30,60 €</p>
		<p>• <b>Terrain de football en gazon synthétique "Vincent Guérin" du Parc des Sports</b> (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire)</p> <p><u>Utilisation régulière sur une année scolaire (hors vacances scolaires), soit sur une moyenne de 36 semaines :</u></p> <p>abonnement (droit d'entrée) + pour 1h d'utilisation/semaine</p> <p><u>Location ponctuelle :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due) forfait journée forfait week-end</p>	<p>489,50 € 325,60 € 37,30 € 246 € 429,20 €</p>
		<p>• <b>Terrain d'honneur de football "Marcel Assy" du Parc des Sports</b> (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire)</p> <p><u>Location ponctuelle :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due) forfait journée forfait week-end</p>	<p>37,30 € 246 € 429,20 €</p>
		<p>• <b>Fosse / Mur de frappe du Parc des Sports</b> (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire)</p> <p><u>Location ponctuelle :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due) forfait journée</p>	<p>18 € 60,30 €</p>
		<p>• <b>Piste d'athlétisme / Aires de lancer du Parc des Sports</b> (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire)</p> <p><u>Location ponctuelle :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due) forfait journée forfait week-end</p>	<p>37,30 € 246 € 429,20 €</p>
		<p>• <b>Vestiaires du Parc des Sports</b></p> <p><u>Utilisation régulière sur une année scolaire (hors vacances scolaires), soit sur une moyenne de 36 semaines :</u></p> <p>forfait d'un vestiaire 1 jour/semaine (sur un maximum de 3h d'amplitude)</p> <p><u>Location ponctuelle :</u> forfait d'un vestiaire pour 3 heures</p>	<p>92,90 € 37,30 €</p>
		<p>• <b>Dojo René Decroix</b> (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire)</p> <p><u>Utilisation régulière sur une année scolaire (hors vacances scolaires), soit sur une moyenne de 36 semaines :</u></p> <p>à l'heure (toute heure commencée étant due)</p> <p><u>Location ponctuelle :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due) forfait journée forfait week-end</p>	<p>7,30 € 24,50 € 184,40 € 307,40 €</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Gymnase Félix Faure</b> (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire)</li> </ul> <p><u>Location ponctuelle :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due) 37,30 € forfait journée 306,30 € forfait week-end 552,20 €</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Gymnase Clémenceau - plateau sportif du rez-de-chaussée</b> (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire)</li> </ul> <p><u>Location ponctuelle :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due) 24,50 € forfait journée 184,40 € forfait week-end 307,30 €</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Gymnase Clémenceau - plateau sportif du 1er étage</b> (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire)</li> </ul> <p><u>Location ponctuelle :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due) 30,60 € forfait journée 246 €</p>	
	forfait week-end	490,70 €
	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Tennis club</b></li> </ul> <p><u>Location ponctuelle :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due) un terrain en GreenSet 24,50 €</p> <p><u>Redevance d'occupation du domaine public relative à l'activité libérale de professeur de tennis :</u> Redevance forfaitaire horaire 5 €</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Utilisation des équipements par les établissements scolaires privés de la ville (collège St Thomas, ...)</b></li> </ul> <p><u>Utilisation régulière sur une année scolaire (hors vacances scolaires), soit sur une moyenne de 36 semaines :</u></p> <p>pour les équipements sportifs couverts, à l'heure (toute heure commencée étant due) 14,70 € pour les équipements sportifs extérieurs Gratuit</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Tarifs de location des équipements sportifs gymnase Marie-Amélie Le Fur :</b></li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Gymnase Marie-Amélie Le Fur - plateau sportif omnisport</b> (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire)</li> </ul> <p><u>Location ponctuelle :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due) 38,50 € forfait journée 291,80 € forfait week-end 550,70 €</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Gymnase Marie-Amélie Le Fur - salle mezzanine du 1er étage</b> (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire)</li> </ul> <p><u>Location ponctuelle :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due) 27,50 € forfait journée 198,20 € forfait week-end 375 €</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Gymnase Marie-Amélie Le Fur - mur escalade</b> (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire)</li> </ul> <p><u>Location ponctuelle :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due) 33 € forfait journée 242,20 € forfait week-end 473,50 €</p>	

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Gymnase Marie-Amélie Le Fur - salle associative</b></li> </ul> <p><u>Location ponctuelle :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due) forfait journée forfait week-end</p>	<p>22,30 € 165,10 € 308,40 €</p>																				
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Tarifs de location de l'hôtel de Malestroit :</b></li> </ul>																					
		<p>Grande salle - la journée entière sans régie son et lumière</p>	<p>1 034,20 €</p>																				
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b><u>Tarifs des concessions, cases de colombarium et cavurnes :</u></b></li> </ul>																					
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Durée</th> <th>Concessions</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>15 ANS</td> <td>202,80 €</td> </tr> <tr> <td>30 ANS</td> <td>610,50 €</td> </tr> <tr> <td>50 ANS</td> <td>3 659,80 €</td> </tr> <tr> <td>PERPETUELLE</td> <td>10 776,50 €</td> </tr> </tbody> </table>	Durée	Concessions	15 ANS	202,80 €	30 ANS	610,50 €	50 ANS	3 659,80 €	PERPETUELLE	10 776,50 €	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Durée</th> <th>Cases de columbarium</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>15 ANS</td> <td>738,40 €</td> </tr> <tr> <td>30 ANS</td> <td>1 652,60 €</td> </tr> </tbody> </table>	Durée	Cases de columbarium	15 ANS	738,40 €	30 ANS	1 652,60 €				
Durée	Concessions																						
15 ANS	202,80 €																						
30 ANS	610,50 €																						
50 ANS	3 659,80 €																						
PERPETUELLE	10 776,50 €																						
Durée	Cases de columbarium																						
15 ANS	738,40 €																						
30 ANS	1 652,60 €																						
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Durée</th> <th>Cavurnes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>15 ANS</td> <td>126,90 €</td> </tr> <tr> <td>30 ANS</td> <td>380,60 €</td> </tr> <tr> <td>50 ANS</td> <td>1 905,30 €</td> </tr> <tr> <td>PERPETUELLE</td> <td>5 104,30 €</td> </tr> </tbody> </table>	Durée	Cavurnes	15 ANS	126,90 €	30 ANS	380,60 €	50 ANS	1 905,30 €	PERPETUELLE	5 104,30 €	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Durée</th> <th>Cavurnes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>15 ANS</td> <td>126,90 €</td> </tr> <tr> <td>30 ANS</td> <td>380,60 €</td> </tr> <tr> <td>50 ANS</td> <td>1 905,30 €</td> </tr> <tr> <td>PERPETUELLE</td> <td>5 104,30 €</td> </tr> </tbody> </table>	Durée	Cavurnes	15 ANS	126,90 €	30 ANS	380,60 €	50 ANS	1 905,30 €	PERPETUELLE	5 104,30 €
Durée	Cavurnes																						
15 ANS	126,90 €																						
30 ANS	380,60 €																						
50 ANS	1 905,30 €																						
PERPETUELLE	5 104,30 €																						
Durée	Cavurnes																						
15 ANS	126,90 €																						
30 ANS	380,60 €																						
50 ANS	1 905,30 €																						
PERPETUELLE	5 104,30 €																						
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Tarifs d'occupation du domaine public :</b></li> </ul>																					
		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Pour les commerçants, forains et chantiers</th> </tr> <tr> <th>INTITULÉS</th> <th>TARIFS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Terrasse</td> <td>8,70 €/m<sup>2</sup>/mois</td> </tr> <tr> <td>Étalage provisoire</td> <td>5,50 €/m<sup>2</sup>/mois</td> </tr> <tr> <td>Étalage permanent</td> <td>30,90 €/m<sup>2</sup>/année</td> </tr> <tr> <td>Présentoirs journaux et publicités sur l'activité du commerce &lt;= 1 m<sup>2</sup></td> <td>62,70 €/unité/année</td> </tr> <tr> <td>Embellissement du commerce ou participation éco environnement hors distribution journaux &lt;= 1 m<sup>2</sup></td> <td>62,70 €/m<sup>2</sup>/année</td> </tr> <tr> <td>Borne anti-bélier</td> <td>189,40 €/unité/année</td> </tr> </tbody> </table>		Pour les commerçants, forains et chantiers		INTITULÉS	TARIFS	Terrasse	8,70 €/m <sup>2</sup> /mois	Étalage provisoire	5,50 €/m <sup>2</sup> /mois	Étalage permanent	30,90 €/m <sup>2</sup> /année	Présentoirs journaux et publicités sur l'activité du commerce <= 1 m <sup>2</sup>	62,70 €/unité/année	Embellissement du commerce ou participation éco environnement hors distribution journaux <= 1 m <sup>2</sup>	62,70 €/m <sup>2</sup> /année	Borne anti-bélier	189,40 €/unité/année				
Pour les commerçants, forains et chantiers																							
INTITULÉS	TARIFS																						
Terrasse	8,70 €/m <sup>2</sup> /mois																						
Étalage provisoire	5,50 €/m <sup>2</sup> /mois																						
Étalage permanent	30,90 €/m <sup>2</sup> /année																						
Présentoirs journaux et publicités sur l'activité du commerce <= 1 m <sup>2</sup>	62,70 €/unité/année																						
Embellissement du commerce ou participation éco environnement hors distribution journaux <= 1 m <sup>2</sup>	62,70 €/m <sup>2</sup> /année																						
Borne anti-bélier	189,40 €/unité/année																						

		Théâtres guignols, manèges enfantins et boutiques mobiles alimentaires foraines (confiseries, crêpes, barbes à papa, pommes d'amours, ...) installés de façon isolée	24,80 €/jour, forfait par manège
		Echafaudages / Palissades de chantier <i>(Toute semaine entamée est due)</i>	4,00 €/ml/semaine
		Ligne électrique aérienne de chantier <i>(Toute semaine entamée est due)</i>	2,40 €/ml/semaine
		Mât pour drapeaux commerciaux	62,70 €/unité/année
		Armoire électrique	24,20 €/unité/mois
		Atelier de restauration d'œuvres d'art	881,10 €/mois
		Food truck	16,40 €/jour
<b>Pour les réservations de stationnements et autres</b>			
		<b>INTITULÉS</b>	<b>TARIFS</b>
		Véhicule assurant le commerce ambulancier sur voie publique / ventes aux déballages hors manifestations organisées par la ville	11,20 €/m <sup>2</sup> /jour
		Prise de vues pour tournages cinématographiques	62,10 €/jour/site
		Forfait tournage cinématographique complet : - en journée (8h-20h) - la nuit (20h-8h) - la demi-journée (8h-14h ou 14h-20h)	1 652,00 €/jour/site 2 202,70 €/nuit/site 826,00 €/demi-journée/site
		1 place de stationnement de 5 m (benne, déménagement, autre)	62,10 € le premier jour 24,80 € / jour les jours suivants 31,00 € la demi-journée
		Dépôt de matériaux	62,10 € le premier jour 24,80 € / jour suivant
		Rue barrée à la circulation des autres usagers pour raisons diverses	484,50 €/jour 275,30 €/demi-journée
<b>Pour la location boutique éphémère</b>			
		<b>INTITULÉS</b>	<b>TARIFS</b>
		Mise à disposition de la boutique éphémère	330,40 €/semaine
		Mise à disposition de la boutique éphémère lors des vacances scolaires et/ou aux associations à but non lucratif	165,10 €/semaine
		Occupation de la pièce d'habitation au 1 <sup>er</sup> étage (deux semaines)	330,40 €/ deux semaines
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Tarifs de location de matériel :</b></li> </ul>			
		Un barnum	20€/jour 40€ le week-end
		Une table	4€/jour 8€ le Week-end
		1 chaise	1€ /jour 2€ le Week-end
		Caution pour le prêt de matériel	100€

• **Tarifs fêtes et animations :**

Les tarifs relevant des droits d'occupation du domaine public, pour les exploitants de buvette, de commerce ambulant et de food truck dans le cadre des événements organisés par la ville sur l'année 2023 sont fixés comme suit :

Catégorie	Tarif
Parvis de l'Hôtel de ville <i>(redevance journalière, par structure d'exploitation)</i>	55 €
Parc de la Villa Daguerre <i>(redevance journalière, par structure d'exploitation)</i>	55 €
Square de Lattre de Tassigny <i>(redevance journalière, par structure d'exploitation)</i>	110,10 €
Parvis de l'Hôtel de ville pour le marché de Noël <i>(redevance journalière, par structure d'exploitation - hors location de chalets)</i>	110,10 €

Tarifs pour la location de chalets et pour les exposants dans le cadre du marché de Noël :

Catégorie	Tarif
<b>Location d'un chalet en bois</b> de 3 m x 2 m, incluant la fourniture de l'électricité et du chauffage – tarification non résident bryard	220,30 €
<b>Location d'un chalet en bois</b> de 3 m x 2 m, incluant la fourniture de l'électricité et du chauffage – tarification résident bryard	110,10 €
<b>Cautionnement exigé</b> , au regard de la mise à disposition du chalet et du matériel électrique (éclairage et chauffage inclus)	1 040 €
<b>Forfait ménage</b> , facturé dans le cadre où le chalet ne serait pas restitué dans un état normal de propreté (même état qu'à la réception)	104 €

Les tarifs de locations de salles sont les suivants :

Locations	Tarifs
<b>LOCATION DE LA SALLE DE L'HÔTEL DE VILLE, dans le cadre d'organisation d'événements festifs :</b>	
<b>Tarif Bryards et Associations conventionnées avec la ville</b>	
Forfait demi-journée (de 14 heures jusqu'au lendemain 6 heures du matin au maximum), avec mise à disposition du mobilier et de l'office cuisine	390,70 €
Forfait journée entière (de 9 heures jusqu'au lendemain 6 heures du matin au maximum), avec mise à disposition du mobilier et de l'office cuisine	685,40 €
<b>Tarif Non Bryards</b>	
Forfait demi-journée (de 14 heures jusqu'au lendemain 6 heures du matin au maximum), avec mise à disposition du mobilier et de l'office cuisine	807,10 €
Forfait journée entière (de 9 heures jusqu'au lendemain 6 heures du matin au maximum), avec mise à disposition du mobilier et de l'office cuisine	1 278,60€

		<table border="1" data-bbox="671 271 1460 734"> <tr> <td colspan="2"><b>LOCATION DE LA SALLE DE L'HÔTEL DE VILLE pour l'organisation de réunions (hors manifestations festives) du lundi au jeudi :</b></td> </tr> <tr> <td>Forfait demi-journée (de 14 heures jusqu'à 22 heures maximum) ou pour réunion de quelques heures, sans mise à disposition de l'office cuisine</td> <td>148,60 €</td> </tr> <tr> <td>Forfait journée entière (de 9 heures jusqu'à 22 heures maximum), sans mise à disposition de l'office cuisine</td> <td>270,30 €</td> </tr> <tr> <td><b>Cautionnement exigé</b>, quelle que soit la formule et la durée de location</td> <td>915,20 €</td> </tr> <tr> <td><b>Forfait ménage</b>, facturé dans le cadre où la salle ne serait pas restituée dans un état normal de propreté (même état qu'à la réception)</td> <td>60,30 €</td> </tr> <tr> <td><b>Facturation de la clef de la salle</b> (badge électronique) en cas de perte</td> <td>38,50 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2"><b>SALLES "RENE DECROIX", "CHÂTEAU LORENZ", "REUNION PARC DES SPORTS", "LA GARENNE"), dans le cadre d'organisation de réunions :</b></td> </tr> <tr> <td>Forfait demi-journée ou pour réunion de quelques heures</td> <td>148,60 €</td> </tr> <tr> <td>Forfait journée entière (de 9 heures jusqu'à 22 heures maximum)</td> <td>270,30 €</td> </tr> </table> <p data-bbox="652 779 1249 799">Les tarifs pour les exposants à la brocante en 2024 sont fixés comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="647 842 1434 1021"> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Tarif</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Particulier bryard – Emplacement de 2 mètres</td> <td>26 €</td> </tr> <tr> <td>Commerçant bryard - Emplacement de 2 mètres</td> <td>26 €</td> </tr> <tr> <td>Association bryarde - Emplacement de 2 mètres</td> <td>26 €</td> </tr> <tr> <td>Particulier non bryard - Emplacement de 2 mètres</td> <td>40 €</td> </tr> <tr> <td>Commerçant (professionnel) non bryard - Emplacement de 2 mètres</td> <td>40 €</td> </tr> <tr> <td>Association non bryarde - Emplacement de 2 mètres</td> <td>40 €</td> </tr> </tbody> </table> <p data-bbox="675 1068 1278 1093"><b>- PRECISIONS POUR LA LOCATION DE SALLES</b></p> <p data-bbox="628 1099 1473 1323">Les associations conventionnées avec la ville sont exonérées du versement de la redevance relative aux locations de salles dans l'exercice habituel de leurs activités statutaires. Cette exonération peut également être accordée dans le cadre de la mise à disposition de la salle de l'Hôtel de Ville, essentiellement en semaine (du lundi matin au jeudi soir au plus tard), à raison de deux gratuites maximales par année scolaire.</p> <p data-bbox="628 1330 1473 1554">Les partis, les candidats ou listes dans le cadre d'élections politiques sont exonérés du versement de la redevance relative aux locations de salles dans l'exercice habituel de leurs activités, à raison de deux gratuites maximales par élection ou referendum, et ce, en fonction des disponibilités. La mise à disposition de salle de l'Hôtel de Ville se fera uniquement en semaine (du lundi matin au jeudi soir au plus tard).</p> <p data-bbox="675 1590 1310 1615"><b>- PRECISIONS POUR LES EQUIPEMENTS SPORTIFS</b></p> <p data-bbox="628 1621 1473 1718">Les associations bryardes conventionnées avec la ville sont exonérées du versement de la redevance relative aux locations d'équipements sportifs.</p>	<b>LOCATION DE LA SALLE DE L'HÔTEL DE VILLE pour l'organisation de réunions (hors manifestations festives) du lundi au jeudi :</b>		Forfait demi-journée (de 14 heures jusqu'à 22 heures maximum) ou pour réunion de quelques heures, sans mise à disposition de l'office cuisine	148,60 €	Forfait journée entière (de 9 heures jusqu'à 22 heures maximum), sans mise à disposition de l'office cuisine	270,30 €	<b>Cautionnement exigé</b> , quelle que soit la formule et la durée de location	915,20 €	<b>Forfait ménage</b> , facturé dans le cadre où la salle ne serait pas restituée dans un état normal de propreté (même état qu'à la réception)	60,30 €	<b>Facturation de la clef de la salle</b> (badge électronique) en cas de perte	38,50 €	<b>SALLES "RENE DECROIX", "CHÂTEAU LORENZ", "REUNION PARC DES SPORTS", "LA GARENNE"), dans le cadre d'organisation de réunions :</b>		Forfait demi-journée ou pour réunion de quelques heures	148,60 €	Forfait journée entière (de 9 heures jusqu'à 22 heures maximum)	270,30 €	Catégorie	Tarif	Particulier bryard – Emplacement de 2 mètres	26 €	Commerçant bryard - Emplacement de 2 mètres	26 €	Association bryarde - Emplacement de 2 mètres	26 €	Particulier non bryard - Emplacement de 2 mètres	40 €	Commerçant (professionnel) non bryard - Emplacement de 2 mètres	40 €	Association non bryarde - Emplacement de 2 mètres	40 €
<b>LOCATION DE LA SALLE DE L'HÔTEL DE VILLE pour l'organisation de réunions (hors manifestations festives) du lundi au jeudi :</b>																																		
Forfait demi-journée (de 14 heures jusqu'à 22 heures maximum) ou pour réunion de quelques heures, sans mise à disposition de l'office cuisine	148,60 €																																	
Forfait journée entière (de 9 heures jusqu'à 22 heures maximum), sans mise à disposition de l'office cuisine	270,30 €																																	
<b>Cautionnement exigé</b> , quelle que soit la formule et la durée de location	915,20 €																																	
<b>Forfait ménage</b> , facturé dans le cadre où la salle ne serait pas restituée dans un état normal de propreté (même état qu'à la réception)	60,30 €																																	
<b>Facturation de la clef de la salle</b> (badge électronique) en cas de perte	38,50 €																																	
<b>SALLES "RENE DECROIX", "CHÂTEAU LORENZ", "REUNION PARC DES SPORTS", "LA GARENNE"), dans le cadre d'organisation de réunions :</b>																																		
Forfait demi-journée ou pour réunion de quelques heures	148,60 €																																	
Forfait journée entière (de 9 heures jusqu'à 22 heures maximum)	270,30 €																																	
Catégorie	Tarif																																	
Particulier bryard – Emplacement de 2 mètres	26 €																																	
Commerçant bryard - Emplacement de 2 mètres	26 €																																	
Association bryarde - Emplacement de 2 mètres	26 €																																	
Particulier non bryard - Emplacement de 2 mètres	40 €																																	
Commerçant (professionnel) non bryard - Emplacement de 2 mètres	40 €																																	
Association non bryarde - Emplacement de 2 mètres	40 €																																	
2024DEC0236	Annulée																																	
2024DEC0237	09.10.2024	<p data-bbox="628 1789 1473 2047">Convention avec l'entreprise La'Nimée Compagnie sise 7 promenade André Jacquemin 77600 Bussy-Saint-Georges et représentée par Madame Stéphanie BLANCHET, pour deux représentations d'un spectacle vivant de théâtre pour enfants le 18 décembre 2024 à destination des enfants des accueils de loisirs de la commune de Bry-sur-Marne qui auront lieu dans le préau de l'école maternelle Jules Ferry le matin et dans le préau de l'école élémentaire Henri Cahn l'après-midi.</p> <p data-bbox="628 2054 1473 2103">Cette prestation est d'un montant de 1 592,00 € euros HT (mille-cinq-cent-quatre-vingt-douze euros HT).</p>																																

2024DEC0238	09.10.2024	Marché avec Mme Lauriane Carron, psychomotricienne, dont le siège social est sis 14 rue du four, 94360 Bry-sur-Marne, d'un montant total de 140 € cent quarante euros HT net de TVA afin qu'elle anime un atelier à thème le mardi 19 novembre 2024 autour du portage dans le cadre des actions menées autour de l'accompagnement à la parentalité par le service Petite Enfance de 14h30 à 16h.									
2024DEC0239	09.10.2024	Fixation des tarifs des sorties organisées pour les enfants de 4 à 11 ans à l'occasion des vacances sportives pour le mois d'octobre, comme suit : <table border="1" data-bbox="641 629 1465 853"> <thead> <tr> <th></th> <th>Tarif Bryard</th> <th>Tarif hors commune</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Sortie parcours sportif TAG à Pontault-Combault le jeudi 24 octobre 2024 (Elémentaires)</td> <td>6.75 €</td> <td>13.50 €</td> </tr> <tr> <td>Sortie à la piscine du Pereux-sur-Marne le mercredi 29 octobre 2024 (Maternels et Elémentaires)</td> <td>1.60 €</td> <td>3.20 €</td> </tr> </tbody> </table>		Tarif Bryard	Tarif hors commune	Sortie parcours sportif TAG à Pontault-Combault le jeudi 24 octobre 2024 (Elémentaires)	6.75 €	13.50 €	Sortie à la piscine du Pereux-sur-Marne le mercredi 29 octobre 2024 (Maternels et Elémentaires)	1.60 €	3.20 €
	Tarif Bryard	Tarif hors commune									
Sortie parcours sportif TAG à Pontault-Combault le jeudi 24 octobre 2024 (Elémentaires)	6.75 €	13.50 €									
Sortie à la piscine du Pereux-sur-Marne le mercredi 29 octobre 2024 (Maternels et Elémentaires)	1.60 €	3.20 €									
2024DEC0240	24.10.2024	A la suite de la décision n° 2024DEC0222, approbation de la convention avec le Centre de formation Ecole Supérieure d'Ostéopathie (ESO) sis Cité Descartes - 8 rue Alfred Nobel à Champs-sur-Marne (77420) relative aux rapports entre l'Organisme d'Accueil, l'Établissement et les 4 stagiaires étudiants en ostéopathie encadrés par leur Tutrice, pour l'organisation de séances d'ostéopathie gratuites en direction des agents communaux le lundi 23 septembre 2024, de 10h à 13h et de 14h à 16h, dans le cadre de sa formation initiale, soit 5 heures d'intervention pour la Tutrice à 60 euros chacune pour un montant total de 300 euros TTC.									
2024DEC0241	30.10.2024	Contrat avec l'association « PulsArts », domiciliée 3467, route de Fréjus, 83440, Fayence, pour une animation blindtest live qui s'est tenue à la Médiathèque Jules Verne le samedi 23 novembre 2024 de 20h30 à 22h. Cette prestation est d'un montant de 650 € TTC six-cent-cinquante euros TTC. Cette prestation ne sera pas assujettie à la TVA.									
2024DEC0242	14.10.2024	Renouvellement de l'occupation à caractère exceptionnel précaire et révoquant de l'occupation du 4 rue du 136ème de ligne 94360 Bry-sur-Marne par Monsieur du 13 septembre 2024 au 12 septembre 2025. Le loyer perçu par la commune est de 256.08 euros soit deux-cent-cinquante-six euros et huit cts mensuel et que les charges locatives sont établies forfaitairement pour un montant mensuel de 269.50 euros soit deux-cent-soixante-neuf euros et cinquante cts. Monsieur est également redevable des taxes qui lui incombent.									
2024DEC0243	30.10.2024	Contrat avec le prestataire Orange et Rose, sis 12 rue Benjamin Crémieux, 11100 Narbonne, pour deux représentations du spectacle « Enigmes des Elfes au Bal des Princes » en date du 2 décembre 2024 à destination des enfants de maternelle de l'école Paul Barilliet. Le montant de cette prestation est déterminé par un montant forfaitaire de 972 € TTC (neuf-cent-soixante-douze euros). Le prestataire est non assujetti à la TVA.									

2024DEC0244	31.10.2024	<p>Contrat de prestation artistique avec Mme Justine Ribeiro, Animatrice de Loisir Sportif et Bien-Être, sise 7 allée des sauges 93330 Neuilly-sur-Marne d'un montant de neuf-cent-soixante euros HT non assujettie à la TVA (960 euros).</p> <p>Ce contrat a pour objet l'organisation et l'animation de 8 ateliers relaxation dans les crèches municipales de la ville et 2 ateliers au pôle parentalité.</p>
2024DEC0245	30.10.2024	<p>Contrat de prestation artistique avec la société SAS 20h40 productions, sise 58 rue Brûle Maison 59000 Lille, un pour une représentation du spectacle « Ton piano danse toujours (hommage à Michel Berger) », pour un montant total de 3.500,00 € Hors Taxe.</p> <p>La représentation a eu lieu au théâtre de Bry-sur-Marne, Rue Paul Barilliet, 94360 Bry-sur-Marne, le samedi 30 novembre 2024 à 20h30.</p>
2024DEC0246	07.11.2024	<p>Contrat de prestation artistique avec la société KI M'AIME ME SUIVE sise, 92 rue de la Victoire – 75009 PARIS, pour une représentation du spectacle « Du charbon dans les veines », pour un montant total de 7 950 € HT (sept-mille-neuf-cent-cinquante euros hors taxe), soit 8 407,50 € TTC (huit-mille-quatre-cents-sept euros et cinquante centimes toutes taxes comprises).</p> <p>S'agissant d'un pré achat la société accorde une réduction de 3 000 € HT (trois-mille euros hors taxe) sur le prix du spectacle.</p> <p>Un acompte de 2 176,13 € TTC (deux-mille-cent-soixante-seize euros et treize centimes toutes taxes comprises) est demandé par virement bancaire.</p> <p>Le solde de 6 231,37 € TTC (six-mille-deux-cent-trente-et-un euros et trente-sept centimes toutes taxes comprises) sera réglé après le spectacle.</p> <p>La représentation a eu lieu au théâtre de Bry-sur-Marne, Rue Paul Barilliet, 94360 Bry-sur-Marne, le samedi 16 novembre 2024 à 20h30.</p>

2024DEC0247	07.11.2024	<p>Contrat de prestation de service avec la société Les Lucioles, sise 27 rue Clavel – 75019 Paris, pour une représentation du spectacle « Les CABOTINES », pour un montant total de 9.540,00 € HT (neuf-mille-cinq-cent-quarante euros hors taxe), soit de 10 089 TTC (dix-mille-quatre-vingt-neuf euros toutes taxes comprises). Les montants de la prestation se décomposent de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la somme hors taxes de 9 000 € (neuf-mille euros) à laquelle s'ajoute une T.V.A à 5,5 % (495 € – quatre-cent-quatre-vingt-quinze euros), soit un montant de 9 495 € TTC (neuf-mille-quatre-cent-quatre-vingt-quinze euros toutes taxes comprises) pour la cession des droits de représentation du spectacle ;</li> <li>- et la somme hors taxe de 540 € (cinq-cent-quarante euros) à laquelle s'ajoute une T.V.A à 10 % (54 € – cinquante-quatre euros), soit un montant de 594 € TTC (cinq-cent-quatre-vingt-quatorze euros toutes taxes comprises) pour les droits de mise en scène.</li> </ul> <p>Un acompte de 25% du prix de cession du droit de représentation soit 2 250 € HT (deux-mille-deux-cent-cinquante euros hors taxe) et un montant total de 2 373.25 € TTC (sept-mille-cent-vingt euros et vingt-cinq centimes toutes taxes comprises) est demandé.</p> <p>Le solde du prix de cession du droit de représentation est de 6.750 € HT (six-mille-sept-cent-cinquante euros hors taxe) soit 7.121.25 € TTC (sept-mille-cent-vingt-et-un euros et vingt-cinq euros toutes taxes comprises) et les droits de mise en scène soit 594 € TTC (cinq-cent-quatre-vingt-quatorze euros toutes taxes comprises), pour un montant global de 7 715.25 € TTC (sept-mille-sept-cent-quinze euros et vingt-cinq centimes toutes taxes comprises) à la date de la représentation.</p> <p>La représentation aura lieu au théâtre de Bry-sur-Marne, Rue Paul Barilliet, 94360 Bry-sur-Marne, le dimanche 08 décembre 2024 à 15h30.</p>
2024DEC0248	22.10.2024	<p>Contrat de prestation artistique avec la société CROC' SCENE sise, 14 rue du 23 aout – 77630 Barbizon, un pour une représentation du spectacle « Dans la peau de Cyrano», au théâtre.</p> <p>Cette prestation est d'un montant total de 8 000,00 € HT</p> <p>La représentation a eu lieu au théâtre de Bry-sur-Marne, Rue Paul Barilliet, 94360 Bry-sur-Marne, le jeudi 17 octobre 2024 à 10h35 et le vendredi 18 octobre 2024 à 10h35 et à 14h15.</p>
2024DEC0249	22.10.2024	<p>Convention de mise à disposition du théâtre de Bry-sur-Marne sis rue Paul Barilliet, 94360 Bry sur Marne, à titre gracieux, avec la compagnie Swing Cockt'Elles produite par la structure Centre Culturel Orphée, dont le siège social est situé 8 bis, avenue Frédéric le Play – 13009 Marseille, pour une résidence d'artistes pour le spectacle « Et la lumière fut ! ». Cette résidence s'est tenue du lundi 21 octobre au samedi 26 octobre 2024 et le lundi 04 novembre. Le spectacle de sortie de résidence a eu lieu le mardi 05 novembre 2024 à 20h30.</p>
2024DEC0250	22.10.2024	<p>Convention de mise à disposition du théâtre de Bry-sur-Marne sis rue Paul Barilliet, 94360 Bry sur Marne, à titre gracieux, avec la compagnie du Gymnase, dont le siège social est situé 93, rue de la Chapelle - 75018 Paris, pour une résidence d'artistes pour le spectacle « La guerre de l'eau ». Cette résidence s'est tenue du lundi 30 septembre au lundi 07 octobre 2024. Le spectacle de sortie de résidence a eu lieu le mardi 08 octobre 2024 à 20h30.</p>

2024DEC0251	18.10.2024	<p>Fixation des tarifs des sorties organisées pour les jeunes de l'Espace Co pendant la période des vacances scolaires de la Toussaint 2024, comme suit :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Sortie</th> <th>Tarifs Bryards</th> <th>Tarifs non Bryards</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Parc Astérix (22/10/2024)</td> <td>14,75 €</td> <td>29,50 €</td> </tr> <tr> <td>Parc Nikito d'Alfortville (29/10/2024)</td> <td>8 €</td> <td>16 €</td> </tr> </tbody> </table>	Sortie	Tarifs Bryards	Tarifs non Bryards	Parc Astérix (22/10/2024)	14,75 €	29,50 €	Parc Nikito d'Alfortville (29/10/2024)	8 €	16 €
Sortie	Tarifs Bryards	Tarifs non Bryards									
Parc Astérix (22/10/2024)	14,75 €	29,50 €									
Parc Nikito d'Alfortville (29/10/2024)	8 €	16 €									
2024DEC0252	30.10.2024	<p>Marché avec Mme Lauriane Carron, psychomotricienne, sis 14 rue du four 94360 Bry-sur-Marne, d'un montant total de cent-quarante euros HT net de TVA (140 €) afin qu'elle anime un atelier à thème le mardi 19 novembre 2024 autour du portage dans le cadre des actions menées autour de l'accompagnement à la parentalité par le service Petite Enfance de 14h30 à 16h.</p>									
2024DEC0253	17.10.2024	<p>Contrat de prestation avec le restaurant « chez Gégéne », sise 162 bis Allée des Guinguettes – quai de Polangis à Joinville-le-Pont (94340), ayant pour objet la mise en place d'un déjeuner dansant, le jeudi 17 octobre 2024.</p> <p>Le coût de la prestation est de 51 euros TTC par personnes (pour 58 personnes inscrites) soit un paiement de 2639,29 euros HT (deux-mille-six-cent-trente-neuf euros et vingt-neuf centimes) soit 2958 euros TTC (Deux-mille-neuf-cent-cinquante-huit euros TTC).</p>									
2024DEC0254	Annulée										
2024DEC0255	30.10.2024	<p>Contrat de prestation artistique avec l'association « Atypic groove », sise 10 route du Parquet - 26800 Etoile sur Rhône, ayant pour objet une animation musicale lors du marché de Noël du vendredi 13 décembre 2024 au dimanche 15 décembre 2024 entre 15h30 et 19h00 et moyennant le paiement de 2 290 € TTC (Deux-mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-euros association non assujettie à la TVA).</p>									
2024DEC0256	29.10.2024	<p>Contrat de prestation de service avec la société « A.P.S. SERVICES », sise 32, rue du Pipet – 02310 MONTREUIL AUX LIONS, ayant pour objet la mise en place d'un attelage de Noël composé d'une calèche de Noël attelée à 2 chevaux avec un cocher et un groom en costumes de lutin, les samedi 14 décembre 2024 et dimanche 15 décembre 2024, moyennant le paiement de 2.280.00 € HT (deux-mille-deux-cent-quatre-vingts) assujetti à la TVA de 10% soit 2.508,00 € TTC (deux-mille-cinq-cent-huit euros).</p>									
2024DEC0257	31.10.2024	<p>Contrat de prestation Artistique avec l'association « Bry Harmony Orchestra », sise 17 rue Jean Grandel - 94360 BRY-SUR-MARNE, ayant pour objet l'organisation d'une déambulation et 2 prestations de type concert dans le cadre du marché de Noël. Cette prestation aura lieu le vendredi 13 décembre entre 18h00 et 21h00.</p> <p>Cette prestation se fera moyennant le paiement de 600 € HT, six-cents euros (non assujetti à la TVA).</p>									
2024DEC0258	30.10.2024	<p>Contrat de prestation de service avec l'association « Secouristes Français Croix Blanche », sise 94 rue Alexandre Fourny Escalier E, 94500 – Champigny-sur-Marne, ayant pour objet la mise en place d'un dispositif de secours le samedi 14 décembre 2024, moyennant le paiement de 500 € TTC (cinq-cents euros) non assujettie à la TVA.</p>									

2024DEC0259	31.10.2024	Contrat de prestation de service avec la société « DELTA SERVICES ORGANISATION », sise 15 rue Cugnot – 75018, ayant pour objet la présence d'un comédien en père Noël qui aura en charge la distribution de cadeaux et la prise de photos avec les enfants, lors du marché de Noël du vendredi 13 décembre 2024 au dimanche 15 décembre 2024 inclus, moyennant le paiement de 1.190,00 € HT (mille-cent-quatre-vingt-dix euros) soit 1.428,00 € TTC (mille quatre-cent-vingt-huit euros).
2024DEC0260	30.10.2024	Contrat de prestation de service avec la société « SAS ANIMAL ETHIQUE », sise La Fermeroz'amis, Moulin d'Orzeau, 78250 TESSANCOURT-SUR-AUBETTE, ayant pour objet la mise en place d'une ferme pédagogique les samedi 14 décembre 2024 et dimanche 15 décembre 2024, moyennant le paiement de 3.772,00 € HT (trois-mille-sept-cent-soixante-douze euros) soit 4.149,20 € TTC (quatre-mille-cent-quarante-neuf euros et vingt centimes).
2024DEC0261	29.10.2024	Contrat de prestation de service avec la société « SESAME SPECTACLES », sise 50 rue de Marsinval 78540 VERNOUILLET, ayant pour objet la mise en place d'une animation de lutins jongleurs lumineux, le samedi 14 décembre 2024, moyennant le paiement de 3.207,11 € (trois mille-deux-cent-sept euros et onze centimes) soit 3.700,00 € TTC (trois-mille-sept-cents euros).
2024DEC0262	29.10.2024	Contrat de prestation de service avec la société « SESAME SPECTACLES », sise 50 rue de Marsinval 78540 VERNOUILLET, ayant pour objet la mise en place d'un spectacle de feu, le samedi 14 décembre 2024, moyennant le paiement de 2.559,24 € HT (deux-mille-cinq cent cinquante-neuf euros et vingt-quatre centimes) soit 2.700,00 € TTC (deux-mille-sept-cents euros).
2024DEC0263	29.10.2024	Contrat de prestation de service avec la société « SOIRS DE FÊTES », sise 2 Bis rue des bordes – 91070 BONDOUFLE représentée par Monsieur Hervé Cornet en qualité de gérant et ayant pour objet la diffusion d'un spectacle laser nommé « le Vœu d'Arthur » le vendredi 13 décembre à 18h00. Cette prestation se fera moyennant le paiement de 2 791 € HT (Deux-mille-sept-cent-quatre-vingt-onze euros et soixante-sept centimes) soit 3 350 TTC (Trois-mille-trois-cent-cinquante euros).
2024DEC0264	31.10.2024	Contrat de prestation artistique avec Madame Sylvie DRUET, sise 18 rue de la prairie - 94360 Bry-sur-Marne, ayant pour objet la mise en place d'une animation « Contes de Noël traditionnels » dans le cadre du marché de Noël 2024. Cette prestation aura lieu le samedi 14 décembre 2024 pour 2 séances à 11h et à 14h30 et moyennant le paiement de quatre-cents euros toute taxe comprise (400 € TTC) non assujetti à la TVA.
2024DEC0265	29.10.2024	Contrat de prestation de service avec la société « WIVENT », sise 6 rue Charles Cros - 95320 SAINT-LEU-LA-FORET, ayant pour objet la mise en place d'un pack photobooth les vendredi 13 décembre 2024, samedi 14 décembre 2024 et dimanche 15 décembre 2024, moyennant le paiement de 1.000 € HT (mille euros) assujetti à la TVA de 20% soit 1.200 € TTC (mille-deux-cents euros).

2024DEC0266	29.10.2024	Contrat de prestation de service avec la société « ART EVOLUTION », sise 9 rue Parrot – 75590 PARIS CEDEX, représentée par Monsieur Hervé Frézal en qualité de gérant, et ayant pour objet la mise en place d'un sculpteur de ballons, lors du marché de Noël du vendredi 13 décembre 2024 au dimanche 15 décembre 2024 inclus, moyennant le paiement de 1350 € HT (mille-trois-cent-cinquante euros) soit 1424.25 € TTC (mille-quatre-cent-vingt-quatre euros et vingt-cinq centimes).
2024DEC0267	29.10.2024	Contrat de prestation Artistique avec l'association « Gospel joy Family », sise 76 avenue Georges Gosnat - 94200 IVRY-SUR-SEINE, ayant pour objet l'organisation d'une prestation de gospel dans le cadre du marché de Noël. Cette prestation aura lieu le : Le dimanche 15 décembre à 11h00 et 12h00. Cette prestation se fera moyennant le paiement de 900 € HT neuf-cents euros (non assujetti à la TVA).
2024DEC0268	29.10.2024	Contrat de prestations de service avec la société « Iladis Sécurité », sise 141 Avenue Jean Jaurès-75019 PARIS, ayant pour objet la mise en place d'un agent cynophile pour surveiller le matériel installé sur le parvis de l'hôtel de ville durant les nuits du jeudi 12 décembre au lundi 16 décembre 2024 et moyennant le paiement de 1052.85 € HT (mille-cinquante-deux euros et quatre-vingt-cinq centimes) avec une TVA de 20% soit 1263.42€ TTC (mille-deux-cents-soixante-trois euros et quarante-deux centimes).
2024DEC0269	07.11.2024	Convention avec l'association « Les cercles d'échecs du Perreux sur Marne », sise 34 avenue Georges Clemenceau 94170 Le Perreux-sur-Marne, relative à l'encadrement d'une initiation aux Jeux d'Echecs dans le cadre des activités périscolaires, « les Escal'Loisirs », organisées en direction d'élèves de CE2, CM1 et CM2 scolarisés dans les écoles élémentaires de Bry-sur-Marne. Les tarifs des prestations sont de 65 € (soixante-cinq euros) la séance d'1h30 quel que soit le nombre d'enfants inscrits (entre 5 et 10 enfants) répartis comme suit : Cette convention a pour objet d'organiser : - 2 séances hebdomadaires de 16h30 à 18h et sur une base de 5 à 10 enfants du 16 septembre 2024 au 20 décembre 2024 (sur 12 et 11 semaines), soit un montant total prévisionnel de 1495 € (mille quatre cent quatre-vingt-quinze euros) non assujetti à la TVA ; - 2 séances hebdomadaires de 16h30 à 18h et sur une base de 5 à 10 enfants du 6 janvier 2025 au 11 avril 2025 (sur 12 semaines), soit un montant total prévisionnel de 1 560 € (mille cinq cent soixante euros) non assujetti à la TVA ; - 2 séances hebdomadaires de 16h30 à 18h et sur une base de 5 à 10 enfants du 28 avril 2025 au 4 juillet 2025 (sur 9 et 7 semaines), soit un montant total prévisionnel de 1 040 € (mille quarante euros) non assujetti à la TVA.
2024DEC0270	Annulée	
2024DEC0271	29.10.2024	Contrat de prestation de service avec la société « WIVENT », sise 6 rue Charles Cros - 95320 SAINT-LEU-LA-FORET, ayant pour objet la mise en place d'un pack photobooth le samedi 7 décembre 2024, moyennant le paiement de 330 € HT (trois-cent-trente euros) assujetti à la TVA de 20% soit 396 € TTC (trois-cent-quatre-vingt-seize euros).

2024DEC0272	31.10.2024	<p>Contrat avec La Compagnie Gazelle, sise 8 rue du Général Renault, 75011 Paris, pour deux représentations du spectacle « Petit Collectionneur de couleurs » le 6 décembre 2024 destinées aux enfants de maternelle de l'école Etienne de Silhouette.</p> <p>Cette prestation est d'un montant forfaitaire de 948 € TTC (neuf-cent-quarante-huit euros), le prestataire n'est pas assujetti à la TVA.</p>
2024DEC0273	30.10.2024	<p>Contrat avec Pakita and Co, sise 4 chemin de la Ruelle, 27130 Les Barils, pour deux représentations du spectacle « Pakita, le Père Noël a disparu » le 26 novembre 2024 aux enfants de maternelle de l'école Jules Ferry.</p> <p>Cette prestation est d'un montant forfaitaire de 1 014,30 € TTC (mille-quatorze euros et trente centimes) non assujetti à la TVA.</p>
2024DEC0274	31.10.2024	<p>Contrat de prestation avec L'ECOLE SUPERIEURE D'OSTEOPATHIE (ESO) sise Cité Descartes - 8 rue Alfred Nobel à Champs-sur-Marne (77420) relatif à l'organisation de séances d'ostéopathie en direction des agents communaux le jeudi 21 novembre 2024 de 10h à 13h et de 14h à 17h, soit six heures (6 heures) d'intervention pour un tuteur encadrant (accompagné de 4 élèves) à soixante-dix euros (70 €) chacune pour un montant total de quatre-cent-vingt euros toutes taxes comprises (420 € TTC).</p>
2024DEC0275	25.11.2024	<p>Marché relatif à la location et à l'installation de chalets en bois dans le cadre du Marché de Noël du 13 au 15 décembre 2024, ce marché prend effet à compter de sa notification au titulaire HORTY FUMEL domicilié au lieu-dit Lascouture à Fumel (47500) et prenant fin le 16 décembre 2024 moyennant le paiement de 9530,00 € HT (Neuf-mille-cinq-cent-trente euros hors-taxe) soit 11 436 € TTC (Onze-mille quatre-cent-trente six euros toutes taxes comprises).</p>
2024DEC0276	07.11.2024	<p>Marché avec la société MOBYDOC sise 25 rue Roquelaine 31000 TOULOUSE, relatif à la maintenance et l'assistance du logiciel « Mobydoc Express » pour un montant annuel de 874 € HT (huit cent soixante-quatorze euros hors taxes) et de 1048,80 € TTC (mille quarante-huit euros et quatre-vingts centimes toutes taxes comprises).</p> <p>Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2025, renouvelable deux fois par reconduction tacite, sans pouvoir excéder une durée totale de trois ans (soit jusqu'au 31/12/2027).</p>
2024DEC0277	07.11.2024	<p>Marché avec la société LOGITUD Solutions sise ZAC du Parc des Collines 53 rue Victor Schoelcher 68200 MULHOUSE, relatif à la maintenance du progiciel « Avenir Recensement Citoyen » pour un montant annuel de 345,09 € HT (trois cent quarante-cinq euros et neuf centimes hors taxes) et de 414,11 € TTC (quatre cent quatorze euros et onze centimes toutes taxes comprises).</p> <p>Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2025, renouvelable deux fois par reconduction tacite, sans pouvoir excéder une durée totale de trois ans (soit jusqu'au 31/12/2027).</p>

2024DEC0278	31.10.2024	Marché avec la compagnie « Artistic », sise 183 rue saint Denis 75002 Paris, comprenant une prestation forfaitaire de cent euros (100 €) de l'heure non assujettis à la TVA selon l'article 293 du Code général des impôts pour une durée de 1h30, soit pour un montant total de cent-cinquante euros (150 €) non assujettis à TVA afin qu'elle organise et mette en place un atelier d'éveil musical enfants-parents dans les locaux du Relais Petite Enfance (RPE) qui a été programmé le jeudi 28 novembre 2024 de 9h à 10h30.
2024DEC0279	31.10.2024	Contrat avec la société « Agence des mots », domiciliée 12, rue Marcel Girard, 91360, Villemoisson-sur-Orge, pour deux ateliers créatifs de jaspage réalisés par Madame Juliette Rouillon et qui se sont tenus à la Médiathèque Jules Verne le samedi 23 novembre 2024 de 10h à 12h et de 14h à 16h. Cette prestation est d'un montant de 827,47 € HT (huit-cent-vingt-sept euros quarante-sept centimes HT), soit 987,47 € TTC (neuf-cent-quatre-vingt-sept euros et quarante-sept centimes TTC). Cette prestation est assujettie à une TVA de 20 %.
2024DEC0280	31.10.2024	Contrat avec l'entrepreneur de spectacles « Tohu Bohu », domicilié 4, rue Pasteur, 14000, Caen, pour deux spectacles de contes qui se sont tenus à la Médiathèque Jules Verne le samedi 23 novembre 2024 de 17h à 17h30 et de 18h30 à 19h30. Cette prestation est d'un montant de 900,47 euros HT (neuf-cents euros et quarante-sept centimes HT), soit 950 euros TTC (neuf-cent-cinquante euros TTC). Cette prestation est assujettie à une TVA de 5,5 %.
2024DEC0281	31.10.2024	Convention à titre gracieux de mise à disposition du théâtre de Bry-sur-Marne sis rue Paul Barilliet, 94360 Bry sur Marne, avec la compagnie Olivier Lejeune productions, dont le siège social est situé 240 bis, boulevard Jean Jaurès – 92100 Boulogne, pour une résidence d'artistes pour le spectacle « Tout bascule ! ». Cette résidence se tiendra du lundi 16 au samedi 21 décembre 2024 et le vendredi 03 janvier 2025. Le spectacle de sortie de résidence aura lieu le mercredi 08 janvier 2025 à 20h30.
2024DEC0282	25.11.2024	Contrat de prestation de service avec la société « Poly Event », sise 5 impasse de la centrale, 77360 Vaires sur Marne, ayant pour objet la mise en place d'une animation canon à neige dans le cadre du marché de Noël du 13 au 15 décembre 2024. Cette prestation aura lieu le : - Samedi 14 décembre de 11h00 à 19h00 - Dimanche 15 décembre de 10h00 à 18h00 Cette prestation se fera moyennant le paiement de la somme de 666.67 € HT (six-cent-soixante-six euros et soixante-sept centimes hors-tax) soit 800 € TTC (Huit-cents euros toute taxes comprises).
2024DEC0283	07.11.2024	Décision d'ester en justice et ainsi procéder à la défense des intérêts de la commune dans le cadre de la requête n°2300069 enregistré en date du 30 août 2024 en réparation des préjudices subis suite à une chute survenue le 25 mars 2021 sur l'asphalte rue Franchetti, chemin de la Montagne, 94360 Bry-sur-Marne. Désignation du Cabinet PINTAT, sis 35 rue de la Bienfaisance 75008 Paris, en vue de faire valoir et défendre les intérêts de la commune et la représenter dans ce litige.
2024DEC0284	Annulée	

2024DEC0285	27.11.2024	<p>Convention avec la société AXIMA CONCEPT, sise au 33 rue des Clotais - 94360 Bry-sur-Marne pour la saison 2024/2025.</p> <p>Cette convention a pour objet la location de la salle omnisport du gymnase Marie-Amélie Le Fur, vestiaire compris, dont le montant prévisionnel sur la période s'élève à 1 655.55 € (mille-six-cent-cinquante-cinq euros et cinquante-cinq centimes), et ce, en fonction de l'occupation réellement réalisées.</p> <p>Sur la période des vacances scolaires 2024-2025 et pour l'organisation de tournois exceptionnels, le coût horaire de l'occupation est de 38.50€ (trente-huit euros et cinquante centimes) de l'heure.</p>
2024DEC0286	27.11.2024	<p>Contrat avec le collège de l'Institut Saint Thomas de Villeneuve, sis 1 boulevard du Général Gallieni à Bry-sur-Marne (94360), pour l'année scolaire 2024/2025.</p> <p>Ce contrat a pour objet la location du gymnase Félix Faure dont les droits d'utilisation, sur la période scolaire, hors période de vacances scolaires et jours fériés, s'élèvent à la somme totale prévisionnelle de 4 233.60 € (quatre-mille-deux-cent-trente-trois euros et soixante centimes), soit 14,70 € (quatorze euros et soixante-dix centimes) la location à l'heure de l'équipement multiplié par 8 heures d'occupation par semaine, sur une base de 36 semaines d'utilisation.</p> <p>Chaque utilisation supplémentaire et ponctuelle d'un équipement sportif couvert de la ville (gymnase et dojo) fera l'objet d'une facturation complémentaire de 14.70 € (quatorze euros et soixante-dix centimes) de l'heure (tout créneau horaire commence étant du).</p>
2024DEC0287	27.11.2024	<p>Contrat avec l'Institut Médico Educatif Léopold Bellan, sis au 5 rue du 26 août 1944 à Bry-sur-Marne (94360), pour l'année scolaire 2024/2025.</p> <p>Ce contrat a pour objet la location du gymnase Félix Faure dont les droits d'utilisation sur la période scolaire (hors périodes de vacances scolaires et jours fériés) s'élèvent à la somme totale prévisionnelle de 1 587.60 € (mille-cinq-cent-quatre-vingt-sept euros et soixante centimes soit 14,70€ (quatorze euros et soixante-dix centimes) la location à l'heure de l'équipement multiplié par 3 heures d'occupation par semaine, sur une moyenne de 36 semaines d'utilisation.</p> <p>Chaque utilisation supplémentaire et ponctuelle d'un équipement sportif couvert de la ville (gymnase et dojo) fera l'objet d'une facturation de 14.70€ (quatorze euros et soixante-dix centimes) de l'heure (tout créneau horaire commence étant dû). L'utilisation des équipements sportifs extérieurs de la ville (Parc des sports ou plateau de Clémenceau) reste gratuite.</p>

2024DEC0288	27.11.2024	<p>Contrat avec Mutuaide, sis au 126 rue de la piazza 93160 Noisy-Le-Grand, pour l'année scolaire 2024/2025.</p> <p>Ce contrat a pour objet la location d'un terrain de football synthétique comprenant la mise à disposition d'un vestiaire au Parc des Sports des Maisons Rouges dont les droits d'utilisation sur la période scolaire (hors vacances scolaires) s'élèvent à la somme totale prévisionnelle de 1 140.70 € (mille-cent-quarante euros et soixante-dix centimes). Ce montant est composé d'un abonnement annuel de 489.50 € (quatre-cent-quatre-vingt-neuf euros et cinquante centimes) et de 325.60€ (trois-cent-vingt-cinq euros et soixante centimes) multiplié par 2 heures d'utilisation par semaine.</p> <p>Chaque location supplémentaire et ponctuelle d'un terrain de football synthétique (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire), sur la période des vacances scolaires 2024-2025, sera facturée 37,30 € (trente-sept euros et trente centimes) l'heure (tout créneau horaire commencé étant dû).</p>
2024DEC0289	27.11.2024	<p>Contrat avec Protectline, sis au 1 place Jean Baptiste Clément 93160 Noisy-Le-Grand, pour la saison 2024/2025.</p> <p>Ce contrat a pour objet la location d'un terrain de football synthétique comprenant la mise à disposition d'un vestiaire au Parc des Sports des Maisons Rouges dont les droits d'utilisation sur la période scolaire (hors vacances scolaires) s'élèvent à la somme totale prévisionnelle de 908 € (neuf-cent-huit euros). Ce montant est composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'un abonnement annuel de 489.50 € (quatre-cent-quatre-vingt-neuf euros et cinquante centimes) ;</li> <li>- de 325.60 € (trois-cent-vingt-cinq euros et soixante centimes) multiplié par 1 heure d'utilisation par semaine ;</li> <li>- et de 92.90 € (quatre-vingt-douze euros et quatre-vingt-dix centimes) pour le vestiaire supplémentaire.</li> </ul> <p>Chaque location supplémentaire et ponctuelle d'un terrain de football synthétique (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire), sur la période des vacances scolaires 2024-2025, sera facturée 37,30 € (trente-sept euros et trente centimes) l'heure (tout créneau horaire commencé étant dû).</p>
2024DEC0290	27.11.2024	<p>Contrat avec l'association Union Sportive Camilliens de l'Hôpital Saint-Camille, sis au 2 rue des Pères Camilliens à Bry-sur-Marne (94360), pour l'année scolaire 2024/2025.</p> <p>Ce contrat a pour objet la location d'un terrain de football synthétique comprenant la mise à disposition d'un vestiaire au Parc des Sports des Maisons Rouges dont les droits d'utilisation sur la période scolaire (hors vacances scolaires) s'élèvent à la somme totale prévisionnelle de 1 140.70 € (mille-cent-quarante euros et soixante-dix centimes). Ce montant est composé d'un abonnement annuel de 489.50 € (quatre-cent-quatre-vingt-neuf euros et cinquante centimes) et de 325.60€ (trois-cent-vingt-cinq euros et soixante centimes) multiplié par 2 heures d'utilisation par semaine.</p> <p>Chaque location supplémentaire et ponctuelle d'un terrain de football synthétique (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire), sur la période des vacances scolaires 2024-2025, sera facturée 37,30 € (trente-sept euros et trente centimes) l'heure.</p>

2024DEC0291	27.11.2024	<p>Marché avec la société I.N.M.C. – IDEATION Informatique, sise 7 rue du Vallard 80800 VILLIERS-BRETONNEUX, relatif à la maintenance et l'assistance des logiciels « FLUXNET Demandes Interventions » pour un montant annuel de 500,00€ HT (cinq-cents euros hors taxes) et de 600,00 € TTC (six-cent euros toutes taxes comprises), et « FLUXNET MOBILE » pour un montant de 300,00 € HT (trois-cent euros hors-taxes), et 360,00 € TTC (trois-cent-soixante euros toutes taxes comprises).</p> <p>Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2025, renouvelable trois fois par tacite reconduction sans pouvoir excéder une durée totale de trois ans (soit jusqu'au 31/12/2027).</p>
2024DEC0292	15.11.2024	Signature et dépôt des pièces relatives au permis de construire concernant le changement de destination, la modification des façades, la création de la rampe, la création d'une verrière, la suppression de places de stationnement du bâtiment BRY 3, situé 9 avenue des Frères Lumière.
2024DEC0293	Annulée	
2024DEC0294	27.11.2024	Signature et dépôt des pièces relatives à la demande du Permis de Construire, y compris la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public, concernant la réhabilitation du Gymnase Clemenceau.
2024DEC0295	27.11.2024	Signature et dépôt des pièces relatives à la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public concernant la transformation de locaux en salles d'enseignement et/ou activités périscolaire au groupe scolaire Paul Barilliet.
2024DEC0296	Annulée	
2024DEC0297	25.11.2024	Contrat de prestation artistique pour un montant total de sept-cents euros hors-taxe non assujettis à la TVA (700 euros HT) un avec la compagnie « Ballons ! » sise 26 avenue Emile Menier 77186 Noisiel. Ce contrat a pour objet l'organisation et la mise en place d'une représentation du spectacle jeune public « Kiekeboulette » programmée le 12 décembre 2024 à 17h.
2024DEC0298	27.11.2024	<p>Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'entreprise WK PRODUCTIONS SARL, sise 11 rue des Maraîchers 95130 Franconville. Ce contrat prévoit un spectacle musical le 4 décembre 2024 destiné aux enfants des accueils de loisirs maternels de la commune de Bry-sur-Marne qui a eu lieu à l'école maternelle Jules Ferry.</p> <p>Cette prestation est d'un montant de 603,51 € HT (six-cent-trois et cinquante-et-un euros horstaxes), soit un montant de 700,00 € TTC (sept-cents euros toutes taxes comprises).</p>
2024DEC0299	27.11.2024	<p>Souscription d'un contrat de maintenance avec la Société DESMAREZ sise 249 Rue Irène Joliot Curie 60610 LACROIX SAINT OUEN pour un coût annuel de 2 330,00 € HT (deux-mille-trois-cent-trente euros hors-taxes).</p> <p>Le contrat prendra effet à compter du 1er janvier 2025 pour une durée d'une année. Ce contrat sera renouvelé, par tacite reconduction, d'année en année, trois fois maximum (du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028).</p>

2024DEC0300	27.11.2024	Souscription d'un contrat de maintenance n° 20250224, pour l'utilisation du progiciel MUNICIPAL GVE pour la Police Municipale, avec la Société LOGITUD Solutions, sise ZAC du Parc des Collines - 53 rue Victor Schoelcher 68200 MULHOUSE, pour un montant annuel de 4 095,02 € HT (quatre-mille-quatre-vingt-quinze euros et deux centimes euros hors-taxes). Le contrat est conclu pour une durée d'un an, à compter du 1er janvier 2025. A la fin de la première période de maintenance, le contrat sera tacitement reconduit pour une période d'un an, deux fois maximum, soit jusqu'au 31 décembre 2027.
-------------	------------	--

Après en avoir délibéré, et par 30 voix pour

Donne acte à Monsieur le Maire de la présentation des décisions du Maire ci-dessus.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 16 décembre 2024

Secrétaire de séance  
Jean-Antoine GALLEGO



Pour copie conforme,  
Le Registre dûment signé,  
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne

